

**Nombre de délégués :**

En exercice	112
Présents	62
Procurations	9
Votants	71

DELIBERATION N°4-300924**Objet : Marché public : fourniture d'un châssis porteur équipé d'un bras de levage - Avenant 1 à l'acte d'engagement**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre, le **comité syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", commune de Marcillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de convocation du Comité syndical : le 23 septembre 2024

Etaient présents :**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Josiane FRAYSSE	
BORREZE		Dominique HERMENAULT
CALVIAC EN PERIGORD		
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	Marie-Laure FERBER
CARSAC-AILLAC	Laurent LACOMBE	
JAYAC	Guy ESTRUC	Marie-Noëlle LE ROY
PAULIN	Alain PERIQUOI	Catherine CHEYROU
PECHS-DE-L'ESPERANCE		
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
SALIGNAC-EYVIGUES	commune non représentée	
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU	Gérard TEILLAC
ST GENIES		
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Éric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Claude DENIS	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Odile LESCURE	
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME	Patrick ARMAGNAT	
FLORIMONT GAUMIER	Nicole MAROUSSIE	
GROLEJAC	Sylvain MARTEGOUTTE	
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	Romuald LESTREHAN
ST AUBIN DE NABIRAT	Christian GARRIGOU	Véronique BENITTA
ST CYBRANET		
ST LAURENT LA VALLEE		
ST MARTIAL DE NABIRAT	Hervé MENARDIE	François DEFONTAINE
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME		

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE FORET BESSEDE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS ET BEZENAC	Hervé CARVES	
MEYRALS	Éric HAUTESERRE	Jacqueline JOUANEL

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	Elisa COUSIN
COLY-ST AMAND	Jean-Louis BREUIL	
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Catherine BERTHELOT	
LES FARGES	Philippe LAVIEVILLE	
MONTIGNAC	Michel BOSREDON	
PEYZAC LE MOUSTIER	Hervé DUVAUCHELLE	
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE		
THONAC	Patrick LE MELLEDO	
VALOJOUX	Odile ROUX	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	Francis VAUCEL
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TONEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Michel ANDRE	Christine LASCOMBE
MARQUAY	Nathalie GREMALEC	
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	
SARLAT LA CANEDA	Jean-Jacques de PERETTI	Marie-Pierre VALETTE
ST ANDRE-ALLAS	Céline DUVAL	
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Christine DANGREMONT	
STE NATHALENE	Frédéric TACHE	
TAMNIÉS		
VEZAC	Christian SESTARET	
VITRAC	Eric GAUTHIER	

Excusés :

Mme Marion CHAPUT (*St Geniès*), M. Charles MOLINA (*St Geniès*), M. Pierre COUDON (*Saint-Pompon*), Mme Jocelyne Tirel-Lalaude (*Grolejac*), M. Jean-Louis CHUPIN (*Calviac-en-Périgord*), Mme Sylvie MENARDY (*Calviac-en-Périgord*), M. Marc PONS (*Tamniès*), M. Eric ALARD (*Saint-Vincent-le-Paluel*).

Procurations :

M. Gé KUSTERS (*St Léon-sur-Vézère*) donne procuration à M. Jacques TONEU (*La Roque-Gageac*) ;
M. Lilian GILET (*St Laurent-la-Vallée*) donne procuration à M. Jérôme PEYRAT (*La Roque-Gageac*) ;
Mme Brigitte AUDOUARD (*Sainte-Nathalène*) donne procuration à M. Frédéric TACHE (*Sainte-Nathalène*) ;
M. Jean-Jacques ALBIE (*Saint-André-Allas*) donne procuration à Mme DUVAL Céline (*Saint-André-Allas*) ;
M. Sylvain BRULEY (*Allas-les-Mines*) donne procuration à M. Yves GAROUTY (*Allas-les-Mines*) ;
Mme Sylvie DELBARY (*Vézac*) donne procuration à M. Christian SESTARET (*Vézac*) ;
M. Pierre CHEVALIER (*Borrèze*) donne procuration à M. Dominique HERMENAULT (*Borrèze*) ;
Mme Sylvie COLOMBEL (*Les Farges*) donne procuration à M. Jean-Marie DESCAMP (*Aubas*) ;
M. Vincent JARDEL (*Sergeac*) donne procuration à Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*).

M. Christian SESTARET (*Vézac*) a été élu secrétaire de séance.

Le Président rappelle le marché passé en 2023 pour la fourniture d'un châssis porteur équipé d'un bras de levage comprenant 2 lots.

L'acte d'engagement du lot 2 notifié à l'entreprise Badoures et signé le 25/07/2023 comprend la fourniture et l'installation des équipements suivants :

- bras de levage coulissant possédant une capacité minimum de 2 tonnes
- un équipement permettant l'utilisation d'une grue montée sur caisson
- un crochet 44 tonnes pour traction remorque
- un système de bâchage autoguidé
- une barre anti-encastrement télescopique, supports pour pelle, balais, cônes de balisage ainsi qu'un casier à bâches.

L'article 1 de l'acte d'engagement précise les engagements du cocontractant notamment le délai de livraison.

Le Président informe l'assemblée que le fournisseur du lot 2 (l'entreprise Badoures) rencontre des difficultés indépendantes de sa volonté, dues à des aléas de délais d'approvisionnement sur les matières premières.

L'entreprise sollicite un délai supplémentaire pour honorer la livraison dans les meilleures conditions possibles.

AR Prefecture

024-252402284-20240930-4_300924-DE
Reçu le 14/10/2024

Le Président propose de revoir les délais d'exécution par un avenant n°1 à l'acte d'engagement du lot 2 précité en portant le délai de 20 semaines à 26 semaines à compter de la réception du châssis dans les ateliers du lot 2.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
-**DECIDE** de modifier le délai de livraison comme suit formalisé dans un avenant 1 à l'acte d'engagement initial du lot 2 : le délai de 20 semaines est porté à 26 semaines à compter de la réception du châssis dans les ateliers du titulaire du lot 2,
-**CHARGE** le Président de signer l'avenant 1 à l'acte d'engagement sus-désigné et de le notifier au titulaire du lot 2.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 30 septembre 2024.

Christian SESTARET
Secrétaire de séance



Jérôme PEYRAT
Président

